



**PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'arrêté préfectoral n°2021/256 du 8 mars 2021
Portant réglementation des déplacements et rassemblements dans le cadre de la lutte contre la propagation du
virus Covid-19

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2021/256 du 8 mars 2021 Portant réglementation des déplacements et rassemblements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19¹ :

Déplacements entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle ou agricole et déplacements professionnels non susceptibles d'être différés².

Déplacements nécessaires à l'accomplissement des travaux pour les animaux et les cultures ;

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste dans le texte de l'arrêté préfectoral).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : __/__/2021 à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

²A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.